

## RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Les rencontres régionales sont au nombre de 7 :

Nord- Ile de France, Ouest Bretagne, Centre Ouest, Centre Est, Nord Est, Sud Est et Sud Ouest.

Art 1 : Les Championnats Régionaux sont ouverts à tous les éleveurs français de cauchois.

Art 3 : Il sera décerné 3 récompenses maximum par championnat régional.

L'attribution sera laissée à l'appréciation du ou des juges ayant officié dans la race. Ils devront récompenser si possible un sujet maillé, un sujet barré et un sujet unicolore, à condition que les sujets aient obtenu au minimum la note 95.

Ce championnat n'est plus simplement réservé aux sujets de l'année

Art 4 : La société organisatrice prendra à sa charge les frais de récompenses.

Art 5 : La société organisatrice devra **impérativement** choisir le ou les juges sur la liste fournie par le club et jointe à ce règlement. Ces juges seront responsables de la bonne application du règlement préconisé par le club français du cauchois.

Ce règlement leur sera envoyé ou remis lors du jugement.

Art 6 : Les championnats régionaux ne sont acceptés que dans une période située **entre le début octobre et la fin février**, en dehors de la date du Championnat de France et de la Rencontre Européenne.

### DISPOSITIONS A OBSERVER PAR LES ORGANISATEURS

Il ne peut y avoir qu'une rencontre par an et par région.

Il est souhaitable que ces championnats soient organisés par rotation dans les différentes expositions d'une même région.

Le conseil d'administration du club veillera à ce que soit respecté ce point du règlement.

Chaque organisateur personnalisera, si possible, les récompenses selon sa région.

.

Pour le Club Français du Cauchois :

Dominique CHERBONNIER vice-président responsable des rencontres régionales.

Le Bois Lavaud 87130 La Croisille sur Briançe tél : 05 55 71 73 41

dominiquecherbonnier@sfr.fr